



## REGLEMENT TRAIL DU VERDIER 2024, 6eme édition

### HORAIRE ET LIEU

Le départ de la course a lieu le 21 avril 2024, à 9h30, au Parcours Santé de la Forêt d'Ecouves, à St Nicolas des Bois (61250).

Buvette et restauration sur place.

### REMISE DES DOSSARD

Le retrait des dossards équipés de puces de chronométrage, s'effectuera sur la zone de départ, de 8h à 9h15

Chronométrage électronique assuré par la société Chronoboost.

Le dossard devra être porté toujours visible de face. Le porte-dossard est accepté.

Rq : les épingles à nourrice ne seront pas fournies par l'organisation

### INSCRIPTION ET DOSSARD

Les inscriptions se font uniquement sur internet, via le site Njuko. Pas d'inscription sur place.

**Clôture des inscriptions sur internet le jeudi 18 Avril 2024 à 23h00.**

Licence FSGT, FFA, FFTri, ou certificat médical (de moins d'un an au jour de la course) obligatoire pour l'inscription.

Autorisation parentale **obligatoire** pour les mineurs

### Tarif :

Trail 16 KM : 12 € jusqu'au 12 avril 2024, 13 € à partir du 10 avril. Coureurs majeurs uniquement.

Trail 8 KM : 8 € jusqu'au 12 avril 2024, 9 € à partir du 10 avril.

### CATEGORIES

Hommes et Femmes :

CADET(TE)S CA M ou F né(e)s en 2007 et 2008

JUNIORS JU M ou F né(e)s en 2005 et 2006

SENIORS 1 S1 M ou F né(e)s entre 1995 et 2004

SENIORS 2 S2 M ou F né(e)s entre 1985 et 1994

VÉTÉRANS 1 V1 M ou F né(e)s entre 1980 et 1984

VÉTÉRANS 2 V2 M ou F né(e)s entre 1975 et 1979

VÉTÉRANS 3 V3 M ou F né(e)s entre 1970 et 1974

VÉTÉRANS 4 V4 M ou F né(e)s entre 1965 et 1969

VÉTÉRANS 5 V5 M ou F né(e)s entre 1960 et 1964

VÉTÉRANS 6 V6 M ou F né(e)s entre 1955 et 1959

VÉTÉRANS 7 V7 M ou F né(e)s entre 1950 et 1954

VÉTÉRANS 8 V8 M ou F né(e)s en 1949 & avant

Seuls les concurrents présents sur le podium peuvent prétendre aux récompenses.

Un podium sera réalisé pour le scratch homme, scratch femme, et scratch cadet.

## **ASSURANCE**

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la FSGT.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les autres participants doivent s'assurer personnellement.

## **SERVICE MEDICAL**

Présence d'équipes de secouristes sur le parcours. Des quads assureront les relais avec la protection Médicale. Les services médicaux positionnés sur le parcours sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre la course.

Rappel : tous les participants ont un devoir d'assistance envers un concurrent blessé.

## **LES PARCOURS**

16 km, dénivelé positif supérieur à 600 M (barrière horaire : 1h45 à 10km)

(1 ravitaillement eau au 8 eme KM, un ravitaillement alimentaire au 10eme KM et un ravitaillement à l'arrivée.)

8 km, dénivelé positif autour de 250 M

(1 ravitaillement eau intermédiaire et un alimentaire à l'arrivée)

**Ne vous sous-estimez pas mais ne sous-estimez pas l'épreuves à laquelle vous participez !**

Les organisateurs se donnent le droit de modifier le tracé à tout moment, suivant l'état de la forêt. Les concurrents doivent effectuer scrupuleusement la totalité du parcours, balisé par les organisateurs.

Ils s'engagent à respecter l'environnement. Aucun gel / Bouteille / Gobelet ne doit être jeté dans la nature. Des poubelles seront présentes au ravitaillement.

La sécurité des coureurs sera assurée par des signaleurs, lors des traversées des voies ouvertes à la circulation

Le comité d'organisation assure la fermeture des parcours derrière les derniers concurrents.

En cas d'abandon, afin d'éviter des recherches inutiles, les concurrents doivent venir se signaler au comité d'organisation.

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course à tout moment en cas d'accident corporel grave ou multiple, ou d'intempéries exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants.

## **EQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

Pas de gobelets en plastique, prévoir gobelet personnel ou réserve d'eau, réserve alimentaire conseillée.

Chaussures de trail obligatoire.

## **DROIT A L'IMAGE**

L'acceptation de ce règlement vaut autorisation pour les organisateurs du XC d'Écouves, ainsi que leurs ayants droits tels que des partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou

audiovisuelles sur lesquelles le coureur pourrait apparaître, sur tous les supports et documents promotionnels (pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur).

## **CONTACT ORGANISATION**

email : [xdecouvertesverdier@gmail.com](mailto:xdecouvertesverdier@gmail.com)

Adresse : XTREME DU VERDIER, 61 bis route de basingstoke 61000 Alençon